

Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat
4^e séance ordinaire
23 février 2022 à 18h30
Sur Teams

<i>Présences et absences</i>		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.
Conseil des élèves			Équipe-école			Parents			
Juniel DJOSSOU			X	Souhila Berrah ADRA	X		Annick BOULIANE	X	
Louis MERCIER	X			Benoît GRATON	X		Yacine BOUSSAID	X	
							Marc. Etienne DESLAURIERS	X	
Représentants de la communauté			<i>Sabine POSSO, dir.</i>			X		Benoît GUINOT	X
Joëlle DORION			X	<i>Jean-François DUFOUR, dir adj</i>			X	Fabienne HARDY	X
Maddy LESPINASSE	X							Cloé RODRIGUE	X
Jessica JEAN-BAPTISTE			X					Martin WHITE	X
								Substituts	
								François VIENS	X

Point	Discussion	Suivis
1. Ouverture de l'assemblée		
1.1. Prise des présences et vérification des quorums	<p>La directrice informe les membres que tous les enseignants ont démissionné du CÉ.</p> <p>Un membre parent, M. Hounwanou a également démissionné étant donné son manque de disponibilité pour assister aux rencontres.</p>	
2. Adoption de l'ordre du jour	<p>Un point est ajouté concernant la décision des enseignants de ne plus siéger au CÉ.</p> <p>Proposé par : Cloé Rodrigue</p>	

Point	Discussion	Suivis
	Secondé par : Fabienne Hardy	
2.1 Discussion sur la décision des enseignants de démissionner en bloc du CÉ et de ne plus y siéger	<p>La directrice explique qu'une assemblée syndicale a eu lieu à la suite de laquelle M. Evens et M. Fortin ont informé La directrice de leur démission par solidarité avec leurs collègues. Celle-ci a procédé à des vérifications auprès du Centre de services scolaire de Montréal et confirme que le CÉ peut poursuivre en l'absence d'enseignants</p> <p>Une membre exprime son malaise étant donné que le CÉ devrait compter des représentants de chacune des parties prenantes (enseignants, personnel de soutien, parents, élèves, direction). Elle déplore que l'absence des enseignants empêche d'entendre directement leurs représentants et de dialoguer avec eux.</p> <p>Un membre avait exprimé lors de la rencontre de décembre qu'il espérait que les enseignants reconsidèrent leur décision de ne plus siéger au CÉ. Il questionne le fait que le retrait de l'ensemble des enseignants soit une position syndicale.</p> <p>Une membre est surprise et n'avait pas saisi que la position des enseignants était syndicale et serait prise en bloc. Elle trouve la situation désolante.</p> <p>Une membre exprime qu'elle trouve un peu inconcevable que le CÉ continue à prendre des décisions en l'absence de représentants des enseignants. Elle n'avait pas été informée de la situation avant la rencontre du 15 décembre et aurait aimé pouvoir prendre du recul avant de pouvoir prendre position. Elle propose que les règles de fonctionnement soient revues afin de permettre aux membres de prendre des décisions éclairées et réfléchies.</p> <p>Un membre est très troublé par ce refus de travailler en collégialité. Il estime que le rôle des membres du CÉ est justement de questionner ce qui leur est proposé.</p> <p>Un membre est favorable à mettre par écrit une résolution, mais estime qu'il est nécessaire de prendre du temps pour y réfléchir. Cette proposition sera discutée lors de la prochaine rencontre.</p> <p>Un membre est également troublé par la situation. Il estime qu'il peut arriver qu'on soit en désaccord, mais déplore le retrait des enseignants. Il</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>rappelle que l'école fonctionne avec des enseignants, des membres de l'équipe-école, des parents.</p> <p>Un membre dit qu'il est désolé de la décision exprimée par les membres issus du personnel enseignant et aimerait qu'on les invite à désigner de nouvelles personnes pour combler les postes ainsi vacants. Il ajoute qu'évidemment, on ne peut pas obliger des gens à siéger sur le CÉ... de la même façon qu'on ne peut pas les en empêcher : ça doit être une décision prise individuellement. Il a demandé à la directrice de confirmer que les deux anciens collègues enseignants lui ont bien signifié cette décision, ce qu'elle nous a confirmé : le CÉ doit donc en prendre acte ce soir. Entre temps, il pense que le CÉ doit continuer de faire ses travaux, parce que c'est de sa responsabilité en vertu de la Loi sur l'instruction publique, puisque le quorum est assuré. Il suggère, en attendant que soient désignés d'autres membres du personnel enseignant, qu'on invite des enseignants à venir profiter de la période de parole au public pour faire entendre le point de vue de leurs collègues.</p> <p>Une membre souligne que certaines affirmations faites par les enseignants lors de la rencontre de décembre étaient fausses et, en son absence, n'ont pas été rectifiées. Elle exprime son malaise étant donné qu'elle est au cœur de la situation. Elle déplore également l'absence des enseignants. Elle rappelle que des désaccords peuvent survenir et que même si elle démissionne, la même situation pourrait se répéter. Demande à La directrice si des vérifications peuvent être apportées</p> <p>Une membre salue le calme de la présidente : la situation qu'elle a vécue est extrêmement difficile et malheureuse. Elle estime que le dialogue doit être rétabli, mais que la démission de la présidente ouvrirait la porte à ce que des pressions similaires soient exercées dès que l'une ou l'autre des parties prenantes est en désaccord. Le CÉ doit être un espace de dialogue et d'échange.</p> <p>Un membre ne souhaite pas donner raison à ce mode de pression. Il a du mal à accepter que le CÉ fonctionne en l'absence de représentants des enseignants. Elle demande s'il y a moyen qu'une résolution soit adoptée</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>afin de tendre la main aux enseignants, de leur signifier que les membres du CÉ souhaitent vivement rétablir la situation et le dialogue.</p> <p>Un membre propose que si une résolution est adoptée, celle-ci fasse état du mandat et des responsabilités du CÉ dictés par la loi. Il rappelle qu'il est normal que le CÉ questionne les décisions, le budget, etc.</p>	
3. Adoption et suivis du procès-verbal	<p>Le compte-rendu est adopté avec les corrections proposées</p> <p>Proposé par : M. Martin White</p> <p>Secondé par : Mme Fabienne Hardy</p>	
4. Période réservée aux élèves	<p>Subvention Jean-Coutu : M. Mercier n'est plus en conflit d'intérêt et a pu s'impliquer dans la préparation de la demande. Le document a été préparé avec la collaboration de La directrice et de certains enseignants puis transmis à la haute direction du groupe Jean-Coutu. Cette demande de 100 000 \$ a été faite pour soutenir la vie étudiante. Notamment ces fonds permettraient de financer la participation d'élèves à des sorties. La demande sera évaluée dans les prochaines semaines. M. Mercier transmettra le document aux membres du CÉ pour information; si des membres du CÉ souhaitent proposer des modifications, ils pourront le faire jusqu'au lundi 28 mars. Si la subvention est accordée, le fonds sera géré par l'école et le CSSdM. Certains fonds pourront être directement utilisés pour les projets qui étaient déjà précisés dans la demande. Le CÉ pourrait être appelé à voter sur l'utilisation de certains fonds lorsque cette utilisation n'était pas déjà prévue dans la demande.</p> <p>Une membre demande, si la subvention est obtenue, que les règles d'utilisation des fonds soient partagées.</p> <p>Conseil étudiants : M. Mercier explique qu'il n'y a pas de réel conseil étudiant, bien qu'il y ait différents représentants. Une démarche claire d'élection sera faite pour les prochaines années. L'association étudiante Sophie-Barat sera enregistrée au registre des entreprises du Québec. Il espère que ceci permettra d'éviter une situation similaire pour les prochaines années. Il explique que des approches avaient été faites auprès des enseignants de français pour que les votes se tiennent dans leur classe. Seuls quelques enseignants ont accepté de procéder.</p>	M. Mercier transmettra la demande soumis au groupe Jean-Coutu.

Point	Discussion	Suivis
	<p>Mme Berrah propose de discuter à nouveau pour identifier une solution pour élire le conseil des élèves.</p> <p>Activités des finissants : tous les contrats ont été signés. Bien qu'il y ait des assouplissements liés à la COVID, des clauses de forces majeures ont été ajoutées au contrat si jamais la situation sanitaire se compliquait. Il explique que les salles pourront être occupées à pleine capacité et le passeport vaccinal ne sera pas nécessaire.</p> <p>Mme Berrah rapporte que les activités de levée de fonds ont permis de récolter 2 300\$. Les parents seront informés qu'aucun paiement ne pourra se faire en ligne pour le bal ou l'album. L'organisation de la remise des diplômes et du bal va bon train.</p>	
5. Points de discussion et de décision		
5.1. Grille matière	<p>La directrice présente les différentes étapes de consultation et d'approbation de la grille matière.</p> <p>Au premier cycle, la seule modification touche l'enrichissement qui est intégré au cours de français.</p> <p>En secondaire 3, l'art dramatique est ajouté en option.</p> <p>En secondaire 4, une modification est faite à la suite d'un grief fait à une commission scolaire parce que le régime pédagogique n'était pas respecté (4 période d'ECR et 6 périodes de français). Deux heures sont ajoutées en ECR et deux sont supprimées en français. Plus de support (ex. enseignants ressources) sera donné aux élèves en difficulté en français.</p> <p>En secondaire 5 au régulier, les élèves ont demandé à ce que les cours de physique et de chimie soient offerts séparément. Si assez d'élèves s'inscrivent de cette façon, ce sera offert. Art dramatique a également été ajouté en option.</p> <p>Une membre trouve malheureux qu'il y ait seulement deux périodes d'éducation physique.</p> <p>Un membre explique le fonctionnement du régime pédagogique. Au programme Défi, il a été décidé d'offrir les cours d'activités scientifiques.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Proposé par : M. Yacine Boussaid</p> <p>Secondé par : M. Benoît Gratton</p>	
<p>5.2. Mesures dédiées</p>	<p>La directrice explique que le montant de 653 401\$ a été transféré à l'École Sophie-Barat pour les mesures dédiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tutorat et ajout d'un TES au pavillon principal :70 673 \$ - Activités parascolaires (salaire, matériel, contrats...): 498 254 \$ - Acquisition de livres pour la bibliothèque : 36 463 - Activités culturelle : 45 583 \$ - Formation RCR : 2 428\$ <p>Un membre demande s'il y a une certaine équité entre les secteurs de l'école. La directrice répond par l'affirmative, explique que toutes les sorties sont acceptées et qu'il y en a plusieurs en adaptation scolaire.</p> <p>Proposé par : M. Yacine Boussaid</p> <p>Secondé par : M. Benoît Gratton</p>	<p>Mme Posso vérifiera les montants et transmettra la résolution à Mme Bouliane qui la transmettra à Mme Rodrigue pour signature.</p>
<p>5.3. Calendrier des sorties éducatives</p>	<p>La directrice présente les demandes de sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les élèves d'adaptation scolaire : visite d'une érablière avec dîner et dégustation (125 élèves, 12 accompagnateurs). Aucun frais demandé aux élèves. <p>Proposé par : M. Benoît Gratton</p> <p>Secondé par : M. Yacine Boussaid</p> <p>Elle présente également le calendrier des sorties éducatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sec. 3 régulier : sortie au théâtre. - Sec. 3 Défi : Sortie au théâtre (Hurlevents) <p>Proposé par : M. Benoît Guinot</p> <p>Secondé par : M. Martin White</p> <p>Un membre salue la nouvelle façon de présenter les demandes de sorties qui est limpide et répond à l'ensemble des questions des membres.</p>	<p>Mme Posso s'assurera que des moyens de communications seront possible pour rejoindre les accompagnateurs lors des prochains voyages en plein-air</p>

Point	Discussion	Suivis
	<p>Concernant le voyage de ski, La directrice explique que les enseignants souhaitent maintenir des journées de ski, mais le CSSdM a imposé un moratoire sur les voyages scolaires. Les paiements faits par les parents seront remboursés. Les enseignants explorent la possibilité de faire des sorties d'une journée.</p> <p>Une membre explique qu'une élève a dû être rapatriée d'urgence du Shack pour une situation familiale. C'était la première fois qu'une telle situation survenait et il a été difficile de rejoindre le groupe. Pour les prochains voyages, des modes de communications devront être identifiés.</p>	
6. Période réservée au public	Aucun	
7. Points d'information		
7.1 Suivi sondage du mois de mai	<p>La directrice présente l'ensemble des suivis réalisés à la suite du sondage de satisfaction mené en mai 2021. Elle présente ainsi les nombreuses améliorations apportées. Notamment, en ce qui concerne les améliorations (éclairage, surveillants) apportées pour prévenir les vols de vélo, aucun nouveau cas de vol de vélo n'a été rapporté depuis.</p> <p>Les membres saluent la très grande qualité de l'information qui leur est transmise et surtout tout le travail accompli.</p> <p>Une membre affirme que ces améliorations sont une belle preuve d'écoute et une véritable volonté d'apporter des réponses aux besoins exprimés autant par les enseignants, que par les élèves, et par les parents. Elle explique que la situation difficile vécue lors de la délocalisation nécessitait des changements pour favoriser une meilleure circulation de l'information et propose que ce bilan soit présenté à l'ensemble des parents.</p> <p>Mme Berrah tient à remercier la directrice d'avoir pensé aux élèves qui doivent se procurer des billets d'autobus ou de métro pour les sorties. Elle souligne le fait que La directrice s'est jointe aux personnes qui ont rendu hommage à Amir Benayad, ancien élève assassiné en janvier. Sa présence a été appréciée de tous ceux qui étaient sur place.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>M. Mercier salue également les améliorations apportées et remarque qu'il y a une meilleure communication grâce au travail de la direction et de son équipe.</p> <p>Un membre propose que le tableau présenté soit transmis aux parents, en retirant les points qui concernent uniquement les enseignants, afin qu'ils soient mis au courant des nombreuses améliorations.</p>	
7.2 Ajout surveillant d'élève	Trois surveillants d'élèves ont été ajouté dans les trois pavillons afin d'assurer la sécurité à l'école.	
8. Période réservée au forum des parents	<p>M. Viens, qui est membre substitut, est invité à remplacer un parent démissionnaire. Il accepte de le faire.</p> <p>Le forum propose qu'une activité soit organisée pour attirer l'attention sur les besoins de l'école, visiter l'école, inaugurer le chapiteau et remercier la direction et le CSSdM pour l'installation du chapiteau. Le forum envisage un événement à l'heure du dîner pour montrer le chapiteau, souligner les efforts déployés et remercier le CSSdM et la direction. Des boissons chaudes pourraient être offertes au profit des activités des finissants.</p> <p>Il semble qu'il est préférable que l'événement ait lieu en fin de journée plutôt qu'à l'heure du lunch.</p> <p>M. Mercier a fait des approches auprès d'élus provinciaux afin qu'ils participent à l'événement.</p> <p>Mme Berrah rappelle qu'il est important d'assurer la sécurité des élèves si l'événement est organisé en soirée.</p>	Mmes Posso et Berrah prévoient les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité des élèves.
9. Tour de parole		
<ul style="list-style-type: none"> Communauté 	<p>Mme Lespinasse informe les membres de la grève du mouvement pour les organismes communautaires autonomes.</p> <p>À la table de concertation jeunesse Ahuntsic, il a été question de projets qui seront votés en mars prochain. Des projets touchent l'École Sophie-Barat.</p> <p>Il est temps pour les jeunes de se chercher des emplois d'été. Ceux-ci peuvent s'adresser au Carrefour jeunesse emploi.</p>	

Point	Discussion	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> Délégué du comité central des parents 	<p>Mme Rodrigue explique que la réunion a permis de rencontrer la nouvelle directrice générale du CSSdM. La discussion était enrichissante et laisse présager une meilleure communication avec la direction générale.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Enseignants 	<p>Aucun</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Parents 	<p>Un parent rapporte une situation vécue en début d'année pour les élèves de secondaire 1 pour la prise de photo pour la carte de la STM. Celle-ci a été rendue disponible seulement le 23 septembre. Les parents demandent si quelque chose peut être fait pour que les photos soient soumises plus tôt et que les parents ne se voient pas forcés de payer le plein prix pour les passes de métro.</p> <p>Mme Berrah explique qu'auparavant la STM se déplaçait, ce qui n'a pas été possible en raison de la pandémie. C'était la première année du nouveau fonctionnement. On peut supposer que la situation sera réglée pour l'année prochaine.</p> <p>La directrice souligne que les photos ne peuvent pas être prise trop tôt dans l'année en raison de nombreux changements.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Personnel de soutien 	<p>Mme Berrah rapporte que des élèves en difficulté ont été identifiés pour recevoir de l'aide aux devoirs en personne.</p> <p>Fille active va reprendre bientôt lorsque la température sera plus clémente.</p> <p>Les activités parascolaires se déroulent normalement.</p>	
<p>10. Varia</p>	<p>Une proposition de résolution sera discutée lors de la prochaine rencontre en lien avec la démission des membres enseignants.</p> <p>Mme Berrah rapporte que le jeune Amir Benayad, assassiné en janvier, avait un fort sentiment d'appartenance pour l'École Sophie-Barat bien qu'il fréquentait une autre école cette année. Les élèves ont décidé d'ajouter un texte à sa mémoire dans l'album des finissants.</p> <p>Un membre signifie que le calendrier de rencontre du CÉ n'a pas été mis à jour. La directrice explique que le site web sera refait et mis à jour.</p>	<p>M. Deslauriers transmettra la résolution amendée condamnant la violence armée.</p>
<p>11. Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée (doc)</p>	<p>La prochaine rencontre se tiendra le 5 avril 2022. L'assemblée est levée à 21 h 11.</p>	

